



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## déjections canines

Question écrite n° 3795

### Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine sur la propreté de nos villes et sur la pollution canine. Si, à l'instar des mesures récemment prises dans la capitale il faut effectivement inciter les propriétaires d'animaux à utiliser les sachets mis à leur disposition dans de nombreuses communes, tout aussi nombreuses sont les personnes qui refusent que ce service soit financé par le contribuable. Aussi, afin de maintenir l'harmonie entre les amis des animaux et les autres, il désire savoir si l'on ne pourrait pas envisager que les sachets mis à disposition soient financés par les producteurs d'aliments pour chiens. - Question transmise à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la pollution canine. De nombreux habitants protestent à bon droit contre les déjections canines qui souillent les trottoirs des villes et provoquent des désagréments, voire des accidents. De nombreuses communes ont adopté la mise à disposition de distributeurs de sacs pour accompagner les messages incitant les propriétaires de chiens à ramasser leurs déjections. Beaucoup d'amis des animaux ayant un minimum de sens civique pratiquent déjà ce ramassage en utilisant des sacs plastiques, voire un simple journal, ou des dispositifs ou sachets spécialisés achetés dans le commerce. Il apparaît clairement que l'utilisation de tels moyens doit maintenant se généraliser et se pérenniser sans qu'il incombe aux collectivités publiques d'en assurer la fourniture. Un dispositif réglementaire ou fiscal imposant leur financement par les producteurs d'aliments pour chiens n'est pas à l'ordre du jour.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles Cova](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3795

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** ville

**Ministère attributaire :** écologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 2002, page 3341

**Réponse publiée le :** 5 mai 2003, page 3483